



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

# ACCORD TELETRAVAIL ON EST LOIN DU COMPTE !

Ce devait être une négociation rapide... Après deux séances de négociation annulées faute de mandat clair dans la délégation employeur, CCI France nous propose un nouveau projet qui démontre une fois de plus la frilosité et l'anachronisme des Présidents. La **CFDT-CCI**, qui était à l'origine de l'accord de 2014, alors novateur, dénonce un recul sans précédent.

## Une ambition forte...

Dès la première version en février, le projet comportait un préambule avec des ambitions fortes, que nous partagions :

- ☑ La reconnaissance du télétravail comme un enjeu de :
  - L'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail ;
  - La diminution de l'impact environnemental avec moins de trajets ;
  - Le développement de l'attractivité et de la fidélisation.
- ☑ L'introduction de plus de souplesse et de flexibilité, avec une validation directement par le manager et non plus par le seul DG.
- ☑ Le droit au télétravail pour tous, avec la prise en compte des activités télétravaillables, et non plus seulement des postes.
- ☑ L'accompagnement et la formation des collaborateurs et des managers.

## ... Mais une frilosité dans l'application

- ☑ La **CFDT-CCI** espérait un accord national, pour limiter les différences de traitement entre CCI, mais cette orientation vient d'être battue en brèche par un retour à un accord régional, voire à une décision unilatérale de l'employeur, avec une grande latitude laissée aux régions.
- ☑ Pour le télétravail « régulier », le précédent accord permettait d'aller jusqu'à 4 jours semaine, dans le projet, CCI France veut limiter à 90 jours par an (soit max. 2 jours par semaine) !
- ☑ Pour le télétravail « occasionnel », seuls 20 jours par an sont prévus.
- ☑ L'indemnité forfaitaire en cas de télétravail régulier disparaît au-delà de 2 jours par semaine (puisque c'est la limite que le national veut imposer).

## La CFDT-CCI n'envisage pas de signer en l'état

Bien que ce ne soit qu'un projet et que nous défendrons un accord plus ambitieux dans les prochaines séances, la **CFDT-CCI** fait part de sa colère face à une approche restrictive du télétravail qui démontre une fois de plus que CCI France n'assume pas son rôle de tête de réseau. A vouloir tout piloter (NAO, accords...) ils démontrent surtout de leur incapacité à fédérer autour d'un projet digne d'un réseau (mais en est-on vraiment un ?).

**Parce que nous croyons au progrès social, la CFDT-CCI défend un projet plus ambitieux, et rejette ce simulacre d'accord.**



 [facebook.com/cfdt.cci](https://facebook.com/cfdt.cci)

 [twitter.com/cfdtcci](https://twitter.com/cfdtcci)

 [www.cfdt-cci.com](http://www.cfdt-cci.com)

Rejoignez la **CFDT-CCI** !

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUTS**